Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260723-52_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : RICHARD Martine

2026.52 – Restauration scolaire - Convention de fourniture de repas au 1er septembre 2026

La convention qui nous liait avec Convivio depuis septembre 2023 est arrivée à expiration après 2 renouvellements d'un an.

Nous avons la proposition de contrat de Dupont Restauration pour la rentrée 2026. En attente de la proposition de contrat de Convivio. Le contrat serait pour 1 an.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Muriel DEPARTOUT) :

- Se prononce sur un engagement avec la société Convivio si celle-ci propose son contrat avant la fin de la semaine sur le prix annoncé correspondant à celui de l'année précédente.

  Si ces conditions ne sont pas respectées, Mr le Maire recontactera Dupont Restauration et signera leur proposition de convention.

Pour extrait conforme,
Le 23 juillet 2026
Secrétaire de séance
Martine RICHARD

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)